

**AJC SAINTRY SUR SEINE**

**Siège social : 60 rue du Stade – 91250 SAINTRY SUR SEINE**



Site : <https://ajcsaintry.sportsregions.fr/>  
CL 910460

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le club de l'A.J.C. vous remercie pour votre confiance et vous prie de prendre connaissance de son règlement intérieur.

Comme pour toute activité physique et sportive, nous rappelons qu'il est obligatoire d'avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo, du judo en compétition, ou de la gym musculation (en fonction de l'activité pratiquée).

Toute personne n'ayant pas de certificat médical pourra se voir refuser l'accès au cours.

Le club s'engage à assurer l'enseignement de la discipline choisie durant la durée de l'adhésion. En cas d'impossibilité, l'activité serait suspendue, et les cours restants remboursés.

L'adhérent devra collaborer à la qualité de l'enseignement :

- en respectant les horaires,
- en respectant un certain silence durant les cours ainsi qu'évidemment les consignes de l'enseignant (si l'adhérent perturbe le cours, il en sera averti une fois et exclu la deuxième fois).

L'adhérent devra respecter les règles d'hygiène inhérentes à la pratique de son sport dans le DOJO :

Pour tous :

- Les chaussures sont interdites dans le dojo.
- Sur le tatami on doit être pieds nus (en cas de blessures une chaussette peut être tolérée à condition qu'elle soit propre et réservée exclusivement à cet usage).
- L'utilisation de tongs (zoories) est obligatoire entre les vestiaires et le dojo ainsi qu'en dehors du tatami. Elles doivent être réservées exclusivement à cet effet (et non portées dehors).
- Bouteille d'eau et nourriture sont interdites dans le dojo (à laisser au vestiaire si besoin).

Pour les adhérents de la section judo, jujitsu, self défense et MMA loisirs :

- Les ongles seront coupés courts et propres.
- Les kimonos propres, de couleur blanc et réservés à l'usage sur le tatami.
- Pas de bijoux (bracelets, boucles d'oreille, piercing, colliers...).
- Les cheveux sont attachés avec une attache non métallique.
- Pas de tee-shirt pour les garçons.
- Un tee-shirt clair pour les filles (blanc de préférence) est souhaitable.

L'adhérent sera exclu des cours à la fin de la 3<sup>ème</sup> séance tant qu'il n'aura pas réglé l'intégralité de son adhésion/cotisation.

L'adhérent pourra être exclu du cours pour :

- tenue inappropriée à sa discipline,
- non-respect des consignes de l'enseignant,
- attitude violente ou contraire à l'éthique de la discipline.

Le club n'est pas responsable des objets volés ou détériorés.

Le club est responsable de l'adhérent présent au cours, durant la durée du cours.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement.

Le club remboursera les cotisations totales ou partielles dans les cas suivants : pour raison médicale (certificat médical à l'appui) ou pour déménagement hors commune, sachant que chaque trimestre commencé est un trimestre dû et donc non remboursable dans tous les cas.